



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°15

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE LA MARELLE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/02/24

Publication le :

13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de réhabilitation de l'école publique maternelle la Marelle à Amplepuis ;

Vu la décision du Maire n°24/01/002 du 18 janvier 2024 portant demande de subvention au titre du fonds vert rénovation énergétique des bâtiments publics locaux – projet de réhabilitation de l'école publique la Marelle ;

Vu l'Avis favorable de la Commission Finances –Affaires générales réunie le 29/01/2024

Considérant que le bâtiment abritant l'école publique maternelle d'Amplepuis nécessite des travaux de rénovation ;

Le Conseil municipal :

- **ACTE** le projet de réhabilitation de l'école la Marelle
- **AUTORISE M** le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention d'Etat dans le cadre du programme « Fonds vert – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » à hauteur de 278 352 €, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école publique maternelle la Marelle.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établie sur la base de la subvention sollicitée :

DEPENSES		
Estimation travaux	513 200.00 € HT	
Maitrise d'œuvre/aléas	103 160.00 € HT	
TOTAL OPERATION	616 360.00 € HT	
RECETTES		Part %
Fonds vert	278 352.00 €	45%
Département du Rhône	180 000.00 €	29%
Contrat chaleur renouvelable	29 400.00 €	5%
CEE	3 352.00 €	1%
Autofinancement	125 256.00€	20%
TOTAL	616 360.00 € HT	100%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi LABROSSE



Le Maire,
René PONTET

